

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois »: Capitaine Alain Freise

Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 078 613 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

24 janvier 2003, reflets historique

L'indépendance du Pays de Vaud en 1798: sur le chemin de la Suisse moderne

Pendant presque quatre cents ans, de 1415 à 1798, le brave Ours de Berne gouverne l'Argovie et pendant presque deux siècles et demi, de 1536 à 1798, le Pays de Vaud.

■ Maj D. Koepfel¹

Il y eut, bien entendu, des résistances et des révoltes: la guerre des paysans de 1653 toucha pratiquement toute l'Argovie bernoise et on se souvient toujours, dans la région lémanique, de la tentative du major Davel en 1723. Ces différentes résistances sont restées rares et atypiques. On doit se rendre compte que le fait de régner aussi longtemps n'aurait pas été possible en s'appuyant uniquement sur la violence. Grâce au système de milice, une guerre était impensable, tant que la majorité du peuple refusait de se battre.

Alors quel fut le secret de ce long règne bernois entre Copet et Windisch? En résumé, la réponse se trouve dans le lien existant entre l'éthique de l'Etat visant au bien-être et la bon-

ne vieille discipline républicaine. Chaque bailli exerçait son pouvoir durant six ans et devait fournir un rapport de gestion.

Les trois principes républicains de l'élection des autorités politiques, de la limitation temporaire de leur mandat, de l'obligation de rédiger un rapport étaient parfaitement suivis.

Berne, en tant qu'Etat, ne connut aucune concurrence jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le système de milice bernois était cité en exemple au sein de la Constituante des Etats-Unis d'Amérique et la Confédération des 13 cantons érigée en modèle. Peu après certes, les Etats-Unis dépasseront le cas suisse dans l'élaboration d'un ordre entièrement démocratique et représentatif. Ceci est important pour la Suisse même, car les Français se donnent alors

un nouveau système politique à l'instar des Etats-Unis.

La République française devient alors une source d'inspiration: les banquets républicains dans la région lémanique en témoignent. La réaction des anciens régimes, Zürich comme Berne, s'avère maladroite et répressive. Des conditions favorables à la révolution se créent au sein de la Confédération. Ce sont elles qui amènent, en 1797, le général Bonaparte – probablement influencé par Amédée de la Harpe – à mettre en œuvre l'intégration de la Suisse au système hégémonique de la République Française.

Après la conquête de Milan, les transversales alpines du Valais devenaient une nécessité militaire; Bonaparte pensait aux immenses trésors publics des cantons et il envisageait, à l'avenir, de s'appuyer sur les

¹ Présidente du Groupement de Lausanne de la SVO.



unités helvétiques d'ancienne tradition française. En 1812, à la Bérésina, ne sauveront-elles pas les débris de la Grande Armée ?

Bonaparte pouvait envisager la conquête de la Suisse. Après ses victoires dans le nord de l'Italie, la monarchie autrichienne dut renoncer à l'influence qu'elle exerçait dans notre pays. Ceci sera ratifié en octobre 1797 dans le traité de paix de Campo Formio.

Des signes d'ébullition révolutionnaire en Suisse devaient permettre aux Français d'occuper le pays, sous prétexte de sa libération. Or, une constitution d'importation, rédigée sur les bords de la Seine, ne pouvait, en aucun cas, convenir aux Confédérés.

Si cette politique a réuni autant de partisans dans les baillages vaudois, ce fut en raison du système archaïque pratiqué par un régime bernois peu enclin aux réformes. Il faudra passer par Paris, à défaut de Berne, pour atteindre aux va-

leurs suprêmes du moment: Liberté et Egalité.

Berne ne voulait pas retenir les Vaudois de force, ses troupes n'ont pas attaqué. Il aurait été conséquent de sa part d'accepter la République lémanique proclamée le 24 janvier 1798, mais ce ne fut point le cas et Vaud ouvrit ses portes aux forces françaises.

En janvier 1798, les Français atteignent rapidement la ligne Bâle-Payerne-Martigny mais non au-delà. Ils vont combattre avec leurs alliés helvétiques en mars 1798 à Lengnau, Greuchen, Fraubrunnen, Grauholz et à Neuenegg. La Suisse en tant que tel n'a donc pas été libérée mais conquise. Ceci aura des conséquences majeures : pendant que Venise capitule sans résistance face aux Français et perd toute valeur politique, la résistance suisse impressionne les Anglais, voire les Américains. Ce n'est pas par hasard que la déclaration de guerre britannique aux Français en 1803 contient le reproche suivant: «They have, in a period of peace, invaded the

territory, and violated the independence of the Swiss nation(...).»

Hormis les intérêts de la plus importante des nations alliées contre la France, la Suisse, en tant qu'Etat indépendant, aurait tout simplement disparu en 1815. Mais grâce surtout à l'intervention anglaise, la neutralité de la Suisse fut reconnue. De plus, grâce au Pacte fédéral, la Suisse réussit à trouver elle-même son aplomb entre l'ancien et le nouveau régime, entre Berne, Vaud et l'Argovie. Cet équilibre historique est à la base de son développement moderne.

Jomini, écrivain de la cause lémanique de 1798, dut sans doute y songer en 1822 lorsqu'il écrivit ceci sur le défenseur de Grauholz: «Jaloux d'imiter l'avoyer Steiguer, vous saurez encore défendre votre liberté».

**Texte écrit par M. J. Stüssi,
chef de la Bibliothèque
militaire fédérale**

Centre d'histoire et de prospective militaire

2^e SEMESTRE

Cours N° 5: 4 septembre 2003

Cours N° 6: 2 octobre 2003

Cours N° 7: 23 octobre 2003

Cours N° 8: 6 novembre 2003

Cours N° 9: 27 novembre 2003

Saint-Nicolas: 6 décembre 2003, dès 17 h 30

Sauf avis contraire, les cours d'histoire et l'assemblée générale ont lieu au Pavillon Ouest du Centre Général-Guisan à Pully. Adresse électronique: chpm-pully@bluewin.ch.

La Société vaudoise des officiers félicite le divisionnaire Luc Fellay et dresse le portrait du nouveau Commandant des forces terrestres

Avec Armée XXI on ne dit plus chef, mais commandant des Forces terrestres, détail qui a son importance: en effet le commandant de corps Luc Fellay sera bien le «patron» de toutes les formations militaires terrestres de la nouvelle armée.

■ Maj Alexis Alam¹

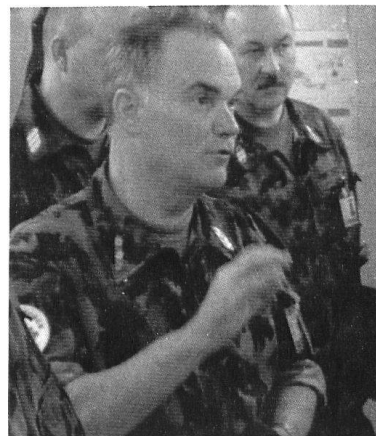
Le mercredi 25 juin dernier, le Conseil Fédéral a nommé les officiers généraux pour l'armée XXI, en particulier le Valaisan Luc Fellay, actuel commandant de la division territoriale 1, qui s'est récemment illustré dans l'engagement de la *Land Task Force* «COLIBRI», la force de circonstance constituée pour assurer la sécurité militaire dans le cadre du sommet du G8 et du *NEPAD (New Partnership for Africa's Development)*, qui appuyait avec 5600 militaires les autorités civiles des cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le divisionnaire Luc Fellay (55 ans) succédera au commandant de corps Jacques Dousse le 1^{er} août 2003, avec promotion au grade de commandant de corps le 1^{er} janvier 2004. Le commandant de corps Dousse sera attaché de défense à Paris. Le divisionnaire Jean-François Corninboeuf reprendra le commandement de la future «région territoriale» (dénomination Armée XXI).

«Le sommet du G8 d'Evian aurait servi de tremplin à Luc Fellay», a-t-on pu lire dans la presse. C'est en effet possible, mais c'est aussi un raccourci un peu rapide pour ceux qui ne le connaissent pas.

Cet officier général, en effet, est un brillant organisateur, une force de travail et un véritable homme de terrain. Il a su également s'entourer d'officiers efficaces au sein de son état-major permanent à la division territoriale 1, comme dans ces états majors d'engagements. Ferme, il n'est pas du genre à rediscuter les ordres émis. Ce qui le caractérise aussi, c'est son langage: concis, clair, complet, d'officier qui connaît l'homme et ses hommes.

Sa trajectoire caractérise aussi le visage de l'armée de demain. Né en 1947 à Bagnes, domicilié à Martigny et à Lausanne, Il a fait son lycée à Saint-Maurice et à Sion pour poursuivre ses études de génie civil à l'EPFZ. Ensuite, il a travaillé, durant cinq ans, comme ingénieur dans l'industrie privée et également enseigné l'informatique et les mathématiques



ques dans une école supérieure de commerce de Zürich.

Désireux de revenir aux sources, il est devenu instructeur des troupes de forteresse à Saint-Maurice. En 1990/1991, Luc Fellay a suivi les cours de perfectionnement d'Etat major de la *Schuola di Guerra* à Civitavecchia en Italie. De 1992 à 1994, il a commandé l'école d'officiers de forteresse de Saint-Maurice. Dès 1995, il a dirigé les Ecoles de recrues de forteresse/d'artillerie et a été commandant de la place d'armes de Sion.

«En qualité de milicien», il a occupé des fonctions d'officier

¹ Secrétaire de la SVO.



EMG et a commandé le groupe de forteresse 1, les régiments de forteresse 19 et 1. Le 1^{er} janvier 1996, il a repris le commandement de la brigade territoriale 10 avec le grade de brigadier.

Au 1^{er} janvier 2000, il a été nommé divisionnaire et commandant de la division territoriale 1, succédant au divisionnaire André Liaudat.

Homme d'action, décidé, le commandant Luc Fellay a aussi une capacité à rentrer en contact avec les autres. Bien avant le G8, par la nature des missions de subsidiarité qu'a la division territoriale 1, il a rencontré les autorités des cantons où sa trou-

pe était susceptible d'être engagée. Sachant s'adapter aussi, il est à l'écoute de ses subordonnés et de ses partenaires. En contact avec la société civile, il connaît les préoccupations de l'économie et a un œil attentif sur la vie politique de notre pays.

Dans l'Armée XXI, qui a vu les officiers généraux diminuer de 70 à 46, Luc Fellay sera le seul, avec le commandant de corps Christophe Keckeis et le commandant des forces aériennes Hansruedi Fehrlin, à porter le grade de commandant de corps. Ce qui fait deux Romands aux trois plus hautes fonctions de l'Armée XXI. A un journa-

liste alémanique qui soulignait ce détail lors de la conférence de presse du Conseil fédéral. Samuel Schmid, faisant mine de taper sur la table, a fait remarquer que, quand durant des années, cela a été le contraire personne n'est venu se plaindre !

Les officiers vaudois et la Société vaudoise des officiers souhaitent «plein succès et bon vent» au nouveau commandant des Forces terrestres qui aura la formidable et passionnante tâche de passer à l'action de mise en application de l'Armée XXI, après une longue période de planification.

AGENDA

SSO-SVO

Août 2003



Groupement de Lausanne

Mardi 4 novembre 2003, 19 h 00, Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), conférence du col Aepli sur le thème : «G8: ombres, lumières, enseignements».

Vendredi 23 janvier 2004, dès 18 h 30: Commémoration de l'Indépendance vaudoise, Palais de Rumine à Lausanne.

Pour de plus amples informations, prière de contacter la présidente du groupement: major Dominique Koeppl, 021 652 88 58, e-mail: reconet@bluewin.ch

Programme de la section «Cavaliers» du Groupement de Lausanne :

La section «Cavaliers» organisera cet automne un cours d'équitation pour débutants et officiers désirant se remettre en selle. Il aura lieu au manège du Chalet-à-Gobet, le vendredi soir de 19 à 20 h. Il commencera le 3 octobre et comprendra 10 heures. Le programme fait que l'on passe progressivement d'apprendre à monter et à descendre correctement de cheval, pour finir par savoir le faire partir au galop et l'arrêter, en manège. Coût forfaitaire: Fr. 250.- pour les 10 heures. Tenue : libre, mais il est re-

commandé d'avoir une protection pour la tête. Le cours est ouvert aux officiers et à leurs épouses/époux. Tous ceux et celles qui désirent y participer ou obtenir d'autres renseignements peuvent s'adresser au col C.-A. Ledermann, tf 021 921 25 68, fax 021 922 71 45.

Les lieutenants des promotions 2002, habitant le canton de Vaud, recevront automatiquement un bulletin d'inscription.

Gros-de-Vaud

Les 17 septembre, 12 novembre à 18 h 30: stamms à l'hôtel-de-Ville d'Echallens.